

n'y en a pas d'autres que celles de la Baie des Chaleurs, et toute autre qui serait invoquée maintenant, le serait après coup et injustement. Si telles autres causes d'accusations existaient contre mon gouvernement, elles doivent être soumises à la législature, et jugées par elle, et par elle seule. Si ces accusations justifiaient une condamnation à l'avenir, elles seraient étrangères à l'acte autocratique de M. Angers, ce serait un procès nouveau à instruire : voilà tout. Et soyez sûrs, messieurs, que nos ennemis, couverts eux-mêmes de scandales et trouvés coupables des actes les plus malhonnêtes, ne réussissent jamais, malgré toutes leurs tentatives haineuses, à nous trouver coupables de quoi que ce soit qui puisse faire honte à nos amis. Soyez convaincus surtout que l'on n'osera jamais dire, et encore moins prouver, qu'aucun de mes collègues, ni moi-même, avons eu la lâcheté de voter pour autoriser l'abolition de la langue française dans aucune partie du pays où l'on a droit de la parler.

Tout le temps que j'ai été premier ministre, j'ai consciencieusement travaillé à faire du bien à cette province, et je crois pouvoir me rendre le témoignage d'avoir réussi.

J'ai réglé les questions les plus difficiles, poussé les travaux publics avec vigueur et succès, rendu justice à toutes les classes, à toutes les races et à toutes les croyances religieuses. Si j'ai dépensé beaucoup, c'était pour répondre aux demandes nombreuses et légitimes de toutes parts.

J'ai établi les écoles du soir, qui donnent une instruction chrétienne et pratique à des milliers d'ouvriers et de cultivateurs ;

J'ai fait voter \$462,000 pour restituer à l'Eglise les biens des Jésuites, premiers missionnaires et premiers martyrs de ce pays, tout en donnant une juste compensation à la minorité protestante.

J'ai créé le mérite agricole qui, tout en donnant un essor nouveau à la noble profession de la grande majorité de nos concitoyens, les a relevés dans leur pensée et dans celle des autres ;

J'ai inauguré la construction des ponts en fer, qui a eu pour effet de donner à nos campagnes des voies de communication plus faciles, plus sûres et plus durables.

J'ai fait disparaître, à la demande du Saint-Père et des évêques de la province de Québec, les graves difficultés qui existaient entre l'université Laval et l'Ecole de Médecine de Montréal ;

J'ai renouvelé l'ordonnance des rois de France, pour l'encouragement des familles chrétiennes ;

J'ai augmenté considérablement les crédits en faveur des collèges, des couvents, des écoles catholiques et protestantes ;

J'ai fait rendre justice aux universités anglaises par une loi spéciale, qu'elles avaient vainement demandée depuis longtemps.